

VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

No 22 - Juin 1989

Istanbul
1er mai



Photo parue dans le journal turc «Cumhuriyet» le 2 mai 1989.

ADRESSES

Dans l'impossibilité de mentionner tous les groupes existants, nous nous limitons ici aux coordinations cantonales et aux services de consultation permanents.

ORGANISATIONS NATIONALES

Coordination-Asile Suisse
c/o Albertselle für Asylfragen
Case postale 1780
3001 Berne
Tél. 031-45 96 26

FRIBOURG
Coordination droit d'asile
Case postale 219
1752 Villars-sur-Glâne
Permanence:
Vendredi 15h. 30-19h. 30
à la rue du Tilleul 9,
1700 Fribourg
Tél. 037-22 21 30

NEUCHÂTEL
Coordination asile NE
Case postale 456
2000 Neuchâtel
Comité pour la défense du droit d'asile
Case postale 771
2800 La Chaux-de-Fonds
Centre social protestant
11, rue des Parcs
2000 Neuchâtel
Tél. 038-25 11 55

Comité de défense du droit d'asile (DSDDA)
Case postale 543
1000 Lausanne 17

Service de contacts et de consultations
Rue Botzet 2
1700 Fribourg
Tél. 037-24 48 27

Centre social protestant
23, rue Temple-Allemand
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039-28 37 31

Comité européen pour la défense des réfugiés et des immigrés (CEDRI)
Missionstrasse 35
Case postale 2780
4002 Bâle
Tél. 061-44 66 19

GENEVE
Coordination genevoise de défense du droit d'asile
9, avenue de Sainte-Clotilde
1205 Genève

VALAIS
Comité valaisan pour la défense du droit d'asile
Case postale 206
1951 Sion
Centre de contact Suisses-Immigrés
15, rue Pratdorf
1950 Sion
Tél. 027-23 12 16

MODS - Charte 86
Case postale 2452
3001 Berne
Tél. 031-25 39 30

Centre social protestant
14, rue du Village-Suisse
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-20 78 11

Centre social protestant
28, rue Beaupré
1003 Lausanne
Tél. 021-20 56 81

SOS-Asile/JU
16, rue du XIII^e-Juin
2800 Delémont
Tél. 066-22 22 21

Action Parrainage
14, rue du Village-Suisse
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-84 30 84

VAUD
SOS-Asile/VD
Case postale 2413
1002 Lausanne
Centre social protestant
28, rue Beaupré
1003 Lausanne
Tél. 021-20 56 81

Centre social protestant
11, rue Centrale
2740 Moutier
Tél. 032-93 32 21

TESSIN
Associazione di consulenza giuridica per il diritto d'asilo
Via alle Fontane
6993 Pregassona
Tél. 091-51 33 15

Comité «Vivre Ensemble»
48, route de Morat
2502 Bière
Tél. 032-22 30 64

Association de documentation sur le droit d'asile
vivre Fr. 20.-
au CCP 12-9584-1
(5-6 n° l'an)

Centre social protestant
11, rue Centrale
2740 Moutier
Tél. 032-93 32 21

Vivre Ensemble

Adresse:
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-20 60 94

Pour s'abonner:
vivre Fr. 20.-
au CCP 12-9584-1
(5-6 n° l'an)

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile
Comité de rédaction: Yves Brutsch, Claudette Boyet, Monique Darbre, Michel Diot, Yves Lador, Claudine Stähli; responsable: Isabelle Furrer

EDITORIAL

Histoire sans parole...

Il est mort seul, comme un chien, dans une prison Saint-galloise. Quatre lignes dans la rubrique faits divers des journaux "un requérant d'asile se suicide en prison". Nous ne connaissons même pas son nom, nous savons seulement qu'il avait vingt ans. Il était Kurde, il avait fui son pays pour venir demander protection en Suisse. Il est mort pour avoir demandé l'asile politique chez nous. Bien sûr, on le lui a refusé, sous un prétexte: "les allégations du requérant sont contraires à l'expérience générale de la vie" ou un autre "la demande est manifestement infondée", et on lui a signifié son renvoi en Turquie. On l'a incarcéré préventivement, pour éviter qu'il ne se soustraie à cette décision. Le système est ainsi fait, dans notre beau pays, si démocratique, qu'un innocent peut-être emprisonné...

Cette tragédie, comme celle du Tamoul passé à tabac à coups de bâtons lors d'une chasse aux requérants d'asile à Zoug, se déroule dans l'indifférence la plus totale, sous les yeux de tous, dans un climat d'intolérance.

Il y a des morts qui pèsent comme des plumes. Et, celle-ci démontre, une fois de plus, la non-humanité qui caractérise la politique d'asile suisse.

Nous saluons les personnes de SOS-Asile vaud et toutes celles qui se sont abonnées à "Vivre Ensemble" durant le printemps. L'été qui arrive risque d'être chaud. Il est important que nous soyons de plus en plus nombreux et sur nos gardes, afin de ne pas nous laisser emporter par le courant hostile aux réfugiés qui souffle de plus en plus fort dans notre pays. Bon été à tous !

Isabelle Furrer

U

AVIS DÉCRETÉ DANS LES PRISONS

A lire de suite à l'actualité communautaire.

POLICE CANTONALE de La Chaux-de-Fonds le mardi 1^{er} mars 1988

de la Chaux-de-Fonds

Nom et prénom de **_____** allié profession **manœuvre**

état civil **Marié** date de **_____** profession **manœuvre**

né le **01.01.1960** lieu de **_____** date de **_____** profession **manœuvre**

origine de **Turquie** lieu de **_____** date de **_____** profession **manœuvre**

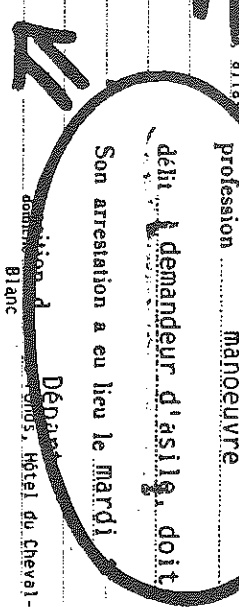
profession **manœuvre** lieu de **_____** date de **_____** profession **manœuvre**

originaire de **Turquie** lieu de **_____** date de **_____** profession **manœuvre**

profession **manœuvre** lieu de **_____** date de **_____** profession **manœuvre**

originaire de **Turquie** lieu de **_____** date de **_____** profession **manœuvre**

profession **manœuvre** lieu de **_____** date de **_____** profession **manœuvre**



Le demandeur d'asile doit être libéré

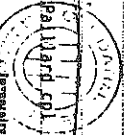
Son arrestation a eu lieu le mardi 1^{er} novembre 1988 à La Chaux-de-Fonds

à disposition de **_____** Département de Police

Frais de transport de **_____**

Fr. **_____**

Signature **J.-P. Palward**
J. Palward
Département de Police



Nous vous sommes reconnaissant pour chaque texte, chaque photo et chaque illustration que vous nous ferez parvenir.

Cet avis ne concerne pas le cas cité dans l'éditorial, mais il illustre l'orientation de la politique d'asile suisse.

Une stratégie du démantèlement

Nous l'écrivions en février déjà: les grandes idées du rapport de stratégie risquaient bien de cacher de nouvelles attaques contre le droit d'asile. Aujourd'hui nous y sommes: au coeur de ce rapport se trouvent les mesures les plus drastiques qui aient jamais été imaginées pour achever le démantèlement du droit d'asile amorcé par la deuxième révision de la loi. Mis sous pression par les cantons et les milieux de droite, Arnold Koller vient d'ailleurs d'annoncer que des mesures concrètes seraient prises d'ici quelques mois. Il n'y a hélas pas lieu d'être optimiste.

Longtemps attendu, le rapport du groupe de stratégie aura finalement surtout laissé à ceux qui l'ont lu une impression de superficialité.

Au chapitre des causes des migrations, le facteur politique est systématiquement minimisé pour privilégier les causes démographiques et économiques. Et le rapport évoque "l'afflux potentiel de millions d'indigènes venus des quatre coins du monde". Voilà de quoi étayer la thèse du "faux réfugié" véhiculée à l'origine par l'extrême-droite, mais certainement pas de quoi comprendre pourquoi les requérants nous arrivent, non pas de l'ensemble du tiers-monde, mais d'un tout petit nombre de pays soumis à l'oppression.

Au chapitre de la population étrangère, le rapport propose à l'avenir d'envisager une politique de "solde migratoire" intégrant en un contingent global l'ensemble des catégories, mais en "oubliant" les 150'000 clandestins! Pour les réfugiés le contingent envisagé ne devrait avoir qu'un rôle indicatif. On sait cependant où conduit la logique des quotas et des contingents. C'est celle de "la barque est pleine" bien plus que celle de l'accueil et de la générosité. Mais au delà de ces deux volets du rapport, qui ont beaucoup attiré l'attention, il faut surtout s'arrêter à un chapitre qui a été pratiquement passé sous silence, et qui touche pourtant très directement à tous les aspects de la procédure d'asile.

Au coeur du rapport

Le rapport l'indique lui-même, les mesures des points 3.2.3 (limitation de l'immigration) et 3.2.4 (procédure d'admission) "vont être d'importance prioritaire" (p. 71). Fait significatif, le questionnaire de la procédure de consultation, qui balaise les 100 pages du rapport à travers 28 questions, en concentre 10 sur les 4 pages en question. Nous sommes donc là au coeur du rapport. Ou'y trouve-t-on?

Il faut citer ici en particulier 4 points:

1. La répression systématique des passeurs et des entrées illégales, alors même que les expériences faites jusqu'ici n'ont abouti qu'à renforcer le rôle des filières. Il faut le dire et le redire ici que le réfugié est par définition un clandestin. Il est inutile de parler du droit d'asile si l'on exige au préalable que ceux qui fuient, voyagent légalement comme de vulgaires touristes.

2. La marginalisation des requérants appelés à vivre sans droit au travail et avec une assistance toujours plus chichement comptée. Là aussi, les leçons du passé ne sont pas tirées, et l'on s'apprête à rendre les candidats à l'asile encore plus dépendant de l'assistance, avec tous les problèmes humains qui en résultent, sans parler des récriminations d'une partie de la population qui ne voit en eux que des bons-à-rien.

3. La mise en cause des garanties de procédure, avec la création d'une procé-

dure spéciale appelée à reconsidérer sous l'angle de "l'accélération" des points aussi importants que l'administration des preuves, les délais de recours, le retrait de l'effet suspensif... Les requérants, qui ont déjà tant de peine à se faire entendre par leur méconnaissance de nos langues et de nos usages administratifs, se verraient donc encore retirer certaines de leurs dernières chances de se faire entendre.

4. L'exclusion pure et simple de la procédure d'asile de tous les requérants entrés illégalement. C'est là, la mesure la plus radicale. Comme le dit le rapport: "quiconque entrerait illégalement en Suisse n'aurait accès qu'à la procédure de renvoi et n'aurait donc pas automatiquement droit à la procédure d'asile" (p. 73). Voilà le remède miracle pour éliminer le 90% des requérants. Car les experts l'ont bien souligné: la seule obligation formelle que nous soyons tenus de respecter en droit international c'est le principe de "non-refoulement". L'asile, c'est à bien plaisir. En vertu de quoi, on laisserait les cantons et leurs polices s'occuper de ces renvois avec la consigne de veiller au respect du principe de non-refoulement.

Une telle perspective est-elle sérieusement envisageable? Plusieurs interventions convergent en tous cas dans cette direction.

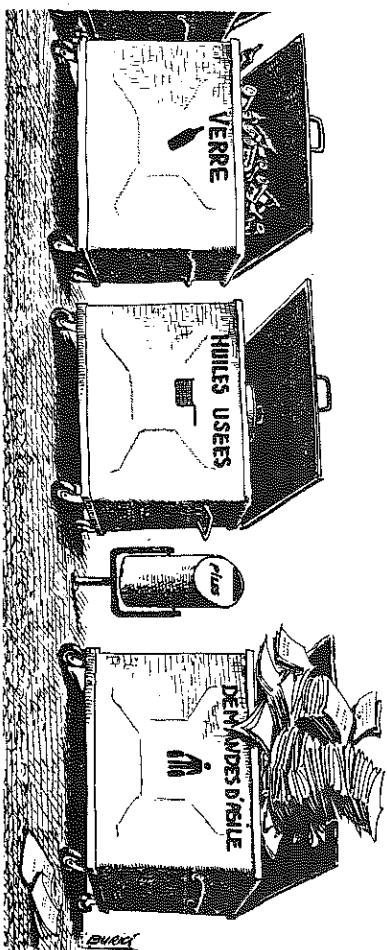
Scénarios catastrophes

Dès le mois de mars, une soixantaine de parlementaires emmenés par l'UDC zurichois Blocher et le radical bernois Bonny (l'inventeur des passages frontières obligatoires) ont plaidé pour des mesures d'urgence. Vaud les a rejoint, début avril en demandant d'éliminer toutes les entrées illégales et Zurich a plaidé également auprès du Conseil fédéral pour des mesures d'urgence.

Le Conseil d'Etat genevois, enfin, a fait chorus le premier juin, tout en présentant son projet d'arrêté fédéral urgent comme une façon de ne pas avoir recours aux pouvoirs spéciaux. A la clé: solution globale généralisée, permis limité pour les requérants économiques et décision sur l'asile confiée aux cantons. Tout cela sans la moindre garantie qualité.

Le 16 juin, le Conseil fédéral devait rencontrer les directeurs cantonaux de la police et de la prévoyance. Gageons qu'il y aura été fortement question de la recette du groupe de stratégie visant à éliminer de la procédure d'asile les requérants entrés illégalement. Une solution qui mettrait d'accord aussi bien le canton de Vaud que les durs du parlement, et qui rejoindrait Genève dans sa volonté de procéder à des décisions cantonales. Réponse au sortir de l'été.

Yves Brutsch



Droit d'asile: le spectre de 1992 ?

En février 1985, puis en avril 1987, les premières et les deuxièmes Assises européennes sur le droit d'asile se sont réunies à Lausanne et à Bruxelles. Cette année, les troisièmes Assises européennes sur le droit d'asile auront lieu le 7 et 8 octobre prochain à Genève. Depuis les deuxièmes Assises, on a assisté à une dégradation de la situation des réfugiés dans le monde et de leurs conditions d'accueil en Europe. A l'approche de l'échéance de 1992, ces troisièmes Assises permettront faire le point sur l'évolution du droit d'asile en Europe et de formuler une déclaration européenne pour la défense du droit d'asile et des droits des exilés.

L'Europe: une image floue qui semble si éloignée de nos gestes quotidiens. Et pourtant... une des Europes, L'Europe des polices se construit dans le secret. Des mesures européennes en matière d'asile mettent en cause le droit d'asile et aussi nos droits démocratiques. En avez-vous entendu parler dans les parlements cantonaux ou au Parlement à Berne ? Avez-vous lu beaucoup d'articles dans la presse suisse à ce sujet ? Le silence, il faut s'en méfier... Surtout si on aime respirer, avoir des contacts plus justes avec des personnes et des communautés d'Europe et des autres continents. Si on aime une vie collective qui refuse les discriminations entre les Suisses et les Etrangers.

En 1989, deux décisions importantes vont être prises:

- Une directive de la Commission des Communautés européennes "relatives aux règles concernant le droit d'asile et le statut des réfugiés" sera débattue au sein du Parlement européen et auprès du Conseil des Ministres des Communautés européenne. Cette directive de droit international sera applicable immédiatement et formalisera des pratiques au niveau européen dans la "gestion" des exilés et des requérants d'asile.
- Par ailleurs, les accords dits de "Schengen" élaborés dans le secret par les Ministères de l'Intérieur de la RFA, de la France et du Benelux (sans consultation du Haut Commissariat pour les

Réfugiés, du Parlement européen et des Parlements nationaux concernés) signés en 1985 seront réactualisés par un projet de convention complémentaire.

- En plus, les travaux du groupe de travail TREVI - un autre groupe de police européen - se poursuivent dans le secret, sans contrôle des citoyens des pays d'Europe et des instances officielles.

L'Europe à guichet fermé

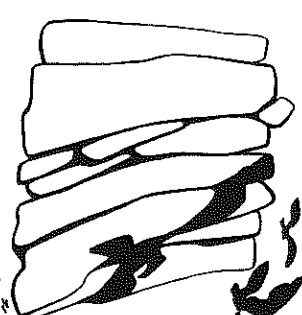
Ces travaux et ces projets de mesures concernent de nouvelles mesures juridiques, policières et sociales prises à l'encontre des exilés (des étrangers et des requérants d'asile). Visas, mesures d'identification et de contrôle antidémocratiques, retournement vers le "pays de premier asile", retournement en chaîne hors des pays d'Europe, etc. Pour constituer un marché "intérieur" européen, fermeture des nouvelles frontières de l'Europe aux exilés de la Turquie et des autres continents. Alignement des pratiques des pays les plus libéraux envers les étrangers, sur les pays les plus durs. En clair: installation d'un nouvel apartheid chez nous entre les gens du "Nord" et du "Sud".

Bien que la Suisse ne fasse pas partie officiellement de l'Europe, elle sera incluse de fait dans ces mesures. Plus même, le Département Fédéral de justice et police (DFJP) participe activement à la construction de l'Europe des polices. Deux exemples connus: Peter Arbenz a proposé une série de mesures aux autres participants, lors de la réunion des polices européennes de Gerzensee. Elisabeth Kopp a demandé à l'Italie d'installer un visa pour les turcs.

Les objectifs des Assises

Les Troisièmes Assises Européennes sur le Droit d'Asile se proposent d'établir un constat précis sur les mesures européennes projetées, d'y réfléchir, d'en débattre largement pour sensibiliser l'opinion publique européenne. Elles seront un lieu pour connaître des

expériences de résistance actuelles à l'Europe des polices. Bien que les mesures projetées soient organisées autour du droit d'asile, elles concernent aussi les travailleurs migrants, les étudiants étrangers, les citoyen(ne)s des pays européens. En plus des informations, certaines questions seront abordées. Quelles solidarités pouvons-nous construire pour que tous les gens vivant en Europe bénéficient des mêmes garanties et des mêmes droits ? Quelles actions concrètes pouvons-nous mener pour une Europe ouverte, tolérante, plus juste et plus démocratique ?



Exposition du peintre chilien José Venturilli en faveur des 3èmes Assises du 5 au 28 juin au Casino de Monbenon à Lausanne.

Nous vous invitons à participer aux 3èmes Assises. Vous pouvez dès maintenant appuyer le projet des 3èmes Assises en signant la plate-forme et en payant une cotisation de soutien de Fr.20.- ou plus (pour les personnes) et de Fr. 200.- ou plus (pour les organisations et institutions); ou vous pré-inscrivez aux 3èmes Assises. Dès réception de votre pré-inscription, nous vous enverrons le programme définitif avec les noms des invité(e)s et toutes les informations pratiques.

Merci de verser votre contribution de soutien à l'Association des Troisièmes Assises Européennes sur le Droit d'Asile, CCP no. 10-229.10.9. Lausanne.

Marie-Claire Caloz-Tschopp, secrétaire général des 3èmes Assises, case postale 543 CH 1000 Lausanne 17

Programme non-définitif des 3èmes Assises

Droit d'asile et droits démocratiques en Europe. Menaces et nouvelles pratiques de citoyenneté.

Trois thèmes centraux:

1. Remise en cause du droit d'asile dans le cadre des accords inter-gouvernementaux pour "l'harmonisation" des politiques européennes destinées à restreindre les mouvements migratoires vers l'Europe occidentale.
2. Effets de cette politique de fermeture sur les droits démocratiques

dans les sociétés européennes et sur les relations entre l'Europe occidentale et les autres régions du monde. Nécessité et urgence d'une mobilisation.

3. Prise en compte et examen de certains aspects des causes de mouvements de réfugié et d'exilés et examen des actions possibles.

Trois axes pour les ateliers:

1. Constats concernant les mesures européennes "d'harmonisation".
2. Les actions possibles pour intervenir sur certaines causes de l'exil.
3. Les actions de solidarité européennes.

Deux expulsions se terminent... au champagne !

Si, ça arrive. L'action parrainage de requérants d'asile vient d'en faire l'expérience, à quelques mois d'intervalle. Pas commun, et pourtant réel. Voici le récit de ces deux situations suivies par les parrainages genevois.

Gina, Zaïroise, arrive en Suisse en 1987, et dépose une demande d'asile à Lucerne. Peu après, elle fait la connaissance à Genève d'un Angolais, José, en Suisse depuis 1981. En décembre 1987, ce dernier est mis au bénéfice d'une admission provisoire (permis F), et ils décident de se marier. Les papiers nécessaires au mariage sont demandés à Kinshasa, mais l'ambassade suisse, malgré le voyage du fiancé sur place, s'enlève à les déclarer faux.

Le temps passe, un enfant est né, et Gina reçoit un refus à sa demande d'asile, puis à son recours. Une demande de prolongation du séjour est déposée, mais alors que l'intéressée n'a pas encore reçu aucune réponse à cette ultime demande, en octobre 1988 la police genevoise l'embarque sans aucun avertissement, et manu militari, l'envoie à Lucerne. Là, elle est jetée en prison, comme une vulgaire malfaïtrice, et son enfant lui est enlevé. Pendant une semaine, elle n'aura droit à aucune visite, ni à aucun téléphone. Pas même la possibilité de savoir, où son enfant a été placé.

Renvoi à Kinshasa

Par différents réseaux de renseignements, le comité des parrainages retrouve l'enfant et obtient la date de l'expulsion (ce que la police refusait obstinément de dire). Le jour J, à Genève, le fiancé saute dans le même avion que Gina et son bébé, qui eux ont embarqué à Zurich. Mieux vaut passer

sous silence l'attitude du DAR, du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et de l'ambassadeur de Suisse à Kinshasa face aux ultimes et innombrables démarches tentées les jours précédant l'expulsion !

A Kinshasa, une personne alertée par les parrainages peut intervenir et faire cesser l'interrogatoire imposé plusieurs heures à Gina et à José. La jeune femme et son enfant partent immédiatement se cacher au Congo, pendant que le fiancé s'occupe des formalités de mariage sur place. Celui-ci est célébré à Kinshasa, à la fin octobre 1988. Puis José revient à Genève, tandis que son épouse repart dans la clandestinité: Congo, Belgique, Paris, Rouan, Saint-Julien. Beaucoup de dangers encourus, des soins reçus dans un hôpital sous une fausse identité, etc. Bref, des moments très durs.

Retour en Suisse

Pendant ce temps José tente d'obtenir le droit de faire venir son épouse en Suisse. Impossible, le permis F qu'il possède n'autorise pas le regroupement familial. Il fait une demande de transformation du permis F en permis B (on connaît le résultat habituel de ce genre de démarches: c'est non !). Les choses traînent et personne ne semble très pressé de résoudre cette situation. Les parrainages peuvent enfin amener la preuve que l'ambassade suisse a fait une faute grave en déclarant les papiers de Gina faux. De plus, ils font aussi savoir

qu'ils ne lâcheront jamais ce cas, et qu'ils se battront avec obstination jusqu'à ce que Gina et son enfant puissent revenir en Suisse. Dès ce moment les autorités genevoises prennent parti de cette cause. Et les efforts conjugués des parrainages et des autorités cantonales ont enfin raison de l'arbitraire: Gina peut revenir à Genève. La famille est aujourd'hui réunie, au bénéfice d'un permis B à titre humanitaire.

C'est la joie et... le champagne !

Seconde victoire !

Un couple du Kosovo, en Suisse depuis sept ans et demi, avec deux enfants nés en Suisse, reçoit l'ordre de quitter définitivement notre pays. Un permis humanitaire est refusé à cette famille, à cause d'une condamnation pénale du père. Impensable de retourner au Kosovo, après sept ans et demi d'absence, et un engagement concret ici, dans les milieux politiques. Les parrainages organisent un départ clandestin vers la France. Quelques jours avant la date prévue, la mère de famille abandonne mari et enfants, et disparaît.

France à travers l'Europe

Le départ a quand même lieu. Le père, seul avec ses deux enfants, tente de demander l'asile en France puis en Allemagne, en cachant bien entendu sa demande antérieure en Suisse. Il affirme qu'il arrive directement du Kosovo. Comment faire passer un tel mensonge, alors que les enfants chantent "Frère Jacques" dans un français impeccable ? C'est donc l'rance à travers l'Europe, dans la clandestinité, à la rue en plein hiver. La fillette tombe malade et une décision grave est prise: les parrainages font revenir clandestinement les enfants et leur père. Autre décision, et pas des moindres: jouer carte sur table. Les autorités genevoises sont donc averties de ce retour illégal et confrontées à la réalité: les enfants n'ont plus que leur père, et en cas d'expulsion, donc vrai-

semblablement d'emprisonnement, ils n'auront plus personne. A chacun maintenant de prendre ses responsabilités. Palabres, discussions. Et l'incroyable a lieu: les autorités genevoises délivrent un sauf-conduit qui autorise ce père et ses deux enfants à résider à Genève. La clandestinité est finie, les enfants ont repris l'école quittée six mois plus tôt, et le père a recommencé à travailler.

C'est re - le champagne !



A deux reprises un retour a pu être obtenu, et un drame évité. On peut en retirer les leçons suivantes:

- L'importance de s'obstiner et de fournir les preuves que les arguments justifiant l'expulsion ne tiennent pas.

- La nécessité impérative d'établir et d'entretenir précieusement des relais dans d'autres pays aussi bien pour des renseignements et de l'aide, que pour de l'hébergement clandestin.

- La conviction qu'il ne faut pas considérer systématiquement les autorités comme l'ennemi à abattre, mais tenter d'entrer en dialogue avec elles. Face à des réalités dont elles ne peuvent nier l'inhumanité, elles peuvent devenir un appui non négligeable.

Tout cela ne se construit bien sûr pas en quelques heures, et c'est pour les parrainages, l'aboutissement de plusieurs années de travail.

Elisabeth Reusse
Action parrainage

Indépendance ou soumission ?

Ces derniers temps, la politique d'asile de la Croix-Rouge suisse est remise en cause. Le 17 avril, sa direction s'est défendue, en affirmant être ni soumise ni opposée aux autorités. Dans le canton de Vaud, récemment dans le cadre d'un conflit au sujet de l'hébergement des requérants, la Croix-Rouge lausannoise a justifié une hausse des loyers imposée aux requérants, en arguant que l'augmentation doit les inciter à partir et donc libérer des lits. A la demande de SOS-Asile Vaud, nous donnons la parole aux collaborateurs de la Croix-Rouge concernés.

Par une décision émanant des services de M. Schmitz (Département de la prévoyance sociale et des assurances), la Croix-Rouge a imposé une hausse de loyer aux requérants d'asile logeant dans les centres. Jusqu'à présent ils payaient chaque mois Fr. 160.- par adulte, Fr. 80.- par enfant. L'augmentation ordonnée par la Croix-Rouge a été de 25%, passant à Fr. 200.- par adulte et à Fr. 100.- par enfant. Ceci a soulevé une vive protestation d'une part significative du personnel travaillant dans les centres, jugeant l'augmentation abusive quant à sa forme et sur le fond.

Les conditions actuelles d'hébergement sont déplorable et, dans l'ensemble des centres, elles ne sont même pas conformes au "Règlement vaudois du 14.03.1975 concernant le logement du personnel par les employeurs". Les chambres sont sur-occupées; les cuisines, les sanitaires et les lieux communautaires sont insuffisants. Dans l'état actuel des choses, la situation est intenable du point de vue de l'hygiène ainsi que de celui de la vie communautaire et privée. Ajoutons que les hausses n'ont pas été notifiées à l'avance, violant en plus la réglementation en vigueur en matière de location. Le personnel a notifié son désaccord à la direction et demandé l'annulation de l'augmentation. Corrélativement une partie des travailleurs a fait connaître son refus d'appliquer une telle directive. Malgré les nombreux appels, la seule

réponse que les travailleurs ont obtenu a été un refus total d'entrer en matière. Tout en maintenant sa position, la direction menace de licenciement immédiat tous ceux qui ne se conformeraient pas à ses directives...

A l'heure actuelle le conflit est loin d'être résolu. La Croix-Rouge veut imposer un groupe de travail interne sur les conditions d'hébergement avec des tâches extrêmement limitées et dont la composition est désignée par son Comité. Quarante et un membres du personnel ont présenté une contre-proposition demandant une meilleure représentativité du personnel ainsi que des tâches plus précises. Cette demande a également été repoussée.

Les collaborateurs maintiennent leur opposition à l'augmentation du prix des loyers et onze d'entre eux ont entrepris une action auprès du tribunal des prud'hommes. Parallèlement, trente-et-un locataires se sont adressés au tribunal des baux, pour faire reconnaître leur bail et invalider la hausse. En attendant les requérants paient l'augmentation et les collaborateurs l'encaissent sur un compte bloqué.

Tout en refusant le dialogue interne la Croix-Rouge s'aligne sans autre sur la politique dissuasive de l'Etat, montrant par là son mépris de ses principes fondamentaux, neutralité et indépendance.

Des collaborateurs de la Croix-Rouge Lausannoise

Roland est parti

Le tragique accident de la circulation qui, en date du 16 mai, a coûté la vie à Roland Wetstein, sous directeur du Centre Social Protestant (CSP) de Neuchâtel, nous a plongés dans la tristesse. A Neuchâtel, les requérants d'asile étaient nombreux à se rendre au CSP lorsque leur situation devenait inextricable, lorsqu'ils avaient besoin d'un conseil ou d'un encouragement.

Roland les écoutait, les orientait. Il ne pouvait, certes, trouver des solutions à chaque fois, mais il parvenait souvent à tracer un chemin, à ouvrir une porte. Ses amis turcs, chiliens, érythréens, zairois... comptaient sur lui. Sa tranquillité assurée et l'élan chaleureux qui le caractérisait apportaient un peu de courage aux plus désespérés.

A Neuchâtel, les requérants d'asile sont orphelins. Les collaborateurs de Roland au CSP prendront la relève. Nous, ses compagnons de lutte, nous poursuivons ce travail d'accompagnement des requérants sur un chemin semé d'embûches en nous souvenant de l'exemple lumineux de Roland Wetstein.

Claudette Bovet

Le Centre social protestant cherche pour son secteur réfugiés et requérants d'asile (ville) assistante(s) sociale(s) diplômé(e) à temps complet.
Entrée en fonction: immédiate ou à convenir.

Faire offres avec documents habituels à Monsieur Francis Berthoud, Centre social protestant, Parcs 11, 2000 Neuchâtel.

Et à Gorgier ?

A Gorgier, le juriste promis par le Dar et la Croix-Rouge est entré en fonction, sans toutefois s'occuper de recours. Et l'étau se resserre sur ceux que le canton de Neuchâtel se refuse toujours à refouler: Arnold Koller n'a en effet pas voulu entrer en matière sur les cas signalés par le comité de défense (cf. V-E n° 21). Des contrôles de police ont eu lieu à la demande des polices de Vaud et de Genève et le comité de défense s'efforce de négocier pour éviter le pire. Parallèlement, ce ne sont pas moins de trois auditions par semaine qui sont prises en charge par des volontaires. Avec parfois une convocation par exprès à moins de 24 heures !

Mandataires S.V.P. !

La constitution de réseaux de mandataires se poursuit: Samedi 24 juin, de 10h.30 à 16h.30, au Centre catholique universitaire à Lausanne (bd de Graney 29-31, à 2 minutes sous la gare), journée de sensibilisation et de formation de mandataire, organisée par SOS-Asile Vaud avec la participation de Philippe Bois, professeur de droit.

A Genève, la Coordination genevoise a mis en place deux permanences, en vue de faciliter la prise de contact et l'accompagnement des candidats à l'asile: - Les samedis matin de 9h. à 11h. dans les locaux du centre occuménique de Meyrin, à l'intention des requérants du centre d'enregistrement de Cointrin. - Les samedis après-midi de 14h. à 16h. au centre paroissial des Avanchems pour les candidats à l'asile turcs attribués au canton de Genève. Ou'on se le dise !

Un mariage kurde

C'était une belle soirée de mai. Depuis plusieurs semaines, les amis de noce préparaient la fête qui devait être belle. Ce soir là, en m'approchant du local réservé pour le mariage, j'étais accueilli par cette musique kurde si belle, si émouvante que j'ai appris à apprécier. Une nuée d'enfants de tout âge avait envahi l'escalier, les couloirs... Les femmes attendaient les maris ! Elles étaient réunies, si belles dans leurs robes de fête, munies d'une bougie allumée. Elles chuchotaient, murmuraient, trop agitées pour cacher leur joie. A moi, l'étrangère, on a remis la bougie rituelle. L'attente était longue.

Mais tout à coup, quelqu'un a donné le signal: les époux arrivent ! Cela me faisait penser à une scène biblique. Quand les deux mariés se sont avancés et que toutes les femmes ont formé une haie de lumière, quand une clameur s'est élevée qui est devenue peu à peu une musique aiguë et vibrante, j'ai reconnu l'Orient avec ses fastes, cette atmosphère des Mille et une Nuits.

Quand la mariée, si belle sous son diadème est entrée dans la salle décorée au bras de son époux, digne, rayonnant, les hommes les ont accueillis au son de la musique. Le signal était donné: toute l'assemblée en cercle s'est mise à danser. Les enfants vivaient dans leurs costumes de fête, taquins, enjonnés. Dans la soirée, les bébés s'endormiront, épuisés.

Les tables avaient été dressées et le repas, préparés par les amis, s'est prolongé tard dans la soirée. Tout était ponctué par les danses merveilleuses que l'orchestre infatigable entraînaient.

Cette soirée inoubliable, je la dois à la gentillesse, à la joie de vivre de mes amis kurdes. Qu'ils en soient remerciés !

Claudette Boyet

Journée du réfugié

Le samedi 17 juin s'est tenu le 10ème anniversaire de la Journée du réfugié. De nombreux stands d'information, fêtes populaires ont animé cette journée sur les places de marché et dans les salles de spectacle de Suisse romande. A Genève et à Lausanne des fêtes populaires; à Sion, une soirée musicale au Petitthéâtre; à Fribourg, une soirée cinématographique; à Monthey, une soirée latino-américaine. Et dans de nombreuses villes des stands et des animations ont marqué cette journée.

Tessin

Nous saluons ici la naissance d'un nouveau bulletin d'information sur la situation des réfugiés: *Informazioni Ufficio Accoglienza Profughi*. Imprimé en italien, diffusé au Tessin, le tirage prévu est de quatre numéros par an. Deux bulletins sont déjà sortis. Le journal donne des informations sur ce qui se passe au Tessin, mais aussi en Italie dans le domaine de l'asile.

Adresse: Ufficio accoglienza profughi 6832 Chiasso.

INFORMAZIONI UFFICIO ACCOGLIENZA PROFUGHI



Jusqu'où ira le mépris du DAR ?

Encore et toujours, les décisions du DAR sont non seulement bâclées (et la procédure 88 en a encore accru la mauvaise qualité) mais également fondées sur des considérations aberrantes, quant ils ne sont pas tout simplement méprisants pour les requérants. Voyez plutôt ces quelques extraits de décisions tombées ces derniers mois.

■ A un requérant harcelé par la police et arrêté plusieurs fois, dont une détention d'un mois:

D'autre part, l'arrestation alléguée par le requérant ne consistait qu'une atteinte insignifiante. En raison de sa brièveté, elle ne saurait être admise comme un séjour préjudiciable ayant rendu l'existence du requérant insupportable dans son pays d'origine.

■ A un Kurde dénoncé, arrêté, conduit au poste et passé à tabac avant d'être relâché:

De plus, il convient de relever que le requérant soupçonné plus sérieusement d'après ses dires, aurait, par voie de conséquence, subi une garde à vue d'un mois, fortefois, il aurait été libéré, donc reconnu innocent. Dès lors, il ne peut réclamer qu'il soit individuellement persécuté.

■ A propos d'un requérant qui avait apporté des vivres, hébergé et aidé des militants du PKK:

On ne saurait en revanche parler de persécution politique lorsque la peine sert les buts légitimes de tout Etat de droit, en particulier le maintien de l'ordre public et la sauvegarde de sa sécurité intérieure et extérieure. Or, il ressort des explications du requérant qu'une éventuelle condamnation dans son pays d'origine représenterait tant du point de vue de son but que de sa durée, sur des motifs légitimes (assistance à un parti qui prône et pratique la violence).

■ A un candidat qui demandait à parler sa langue maternelle:

Vous avez refusé de vous exprimer en langue turque, étant donné que votre langue maternelle est le kurde. On peut déduire de votre comportement que vous ne manifestez pas un intérêt digne de protection nécessaire pour entrer en matière sur votre demande.

(Et le plus fort est qu'on a parallèlement refusé la demande de sa femme au motif que "les déclarations de son mari ne sont pas vraiesemblables")

1er Mai sanglant en Turquie

De retour à Istanbul avec Michel Bilher, après avoir assisté au procès de Gençer Ucar, exilé turc rentré volontairement en Turquie le 15.4.89. (c.f. chronique) détenu puis acquitté, Françoise Greder, collaboratrice du Centre social protestant, a pu rencontrer par l'intermédiaire d'une association de soutien aux prisonniers politiques et à leur famille (TAYAD), plusieurs personnes, victimes de la répression le premier Mai 89. Voici les témoignages qu'elle a pu recueillir. Des témoignages qui attestent une fois de plus le caractère antidémocratique du régime turc.

Avant et pendant les manifestations du 1er mai, plus de 500 personnes ont été arrêtées. Un jeune ouvrier est mort, des centaines de blessés dont certains, des journalistes sur place pour couvrir l'événement sont encore à l'hôpital, un dans le coma, deux autres dans un état critique.

Alors que d'un côté, on entend parler de plus en plus d'une tendance à la démocratie en Turquie, de l'autre, en plein coeur d'Istanbul, on a assisté à un véritable bain de sang et à une répression policière digne de la période du coup d'état de 1980.

Tirs dans la foule

Voici quelques extraits des témoignages recueillis:

"...La police est alors intervenue, armée de mitrailleuses, de matraques et de grands bâtons en bois appelés «bâtons d'Israël». Les gens essayaient de s'enfuir mais le quartier avait été quadrillé, des policiers bloquaient les deux sorties et un hélicoptère survolait les lieux... nous n'avons que des pierres pour nous défendre face aux balles et aux matraques... la police tirait sur les gens en général dans le dos et en visant..."

"...Soudain j'ai ressenti une intense brûlure. J'ai réalisé que j'avais été blessé par balle tirée par des policiers se trouvant derrière moi... les médecins ont dans un premier temps refusé de me

soigner en déclarant: nous ne pouvons rien faire pour vous, vu que vous êtes contre l'état..."

Retour en Turquie

A. était requérant d'asile dans le canton de Vaud. Sa demande rejetée, il devait quitter la Suisse d'ici fin janvier 1988. Il s'est caché sachant qu'il était signalé en Turquie, où il avait déjà été emprisonné pour des motifs politiques. Il a fini par redemander l'asile et a été placé dans le canton de Neuchâtel en juin 1988. La police ayant découvert sa véritable identité début novembre, l'a immédiatement renvoyé en Turquie. Ses proches ont fait savoir qu'il a été arrêté à son retour. Il est détenu actuellement à la prison de Gazi Antep. C'était un réfugié politique kurde...

Combien de personnes subissent-elles le même sort sans que personne n'en soit informé ?

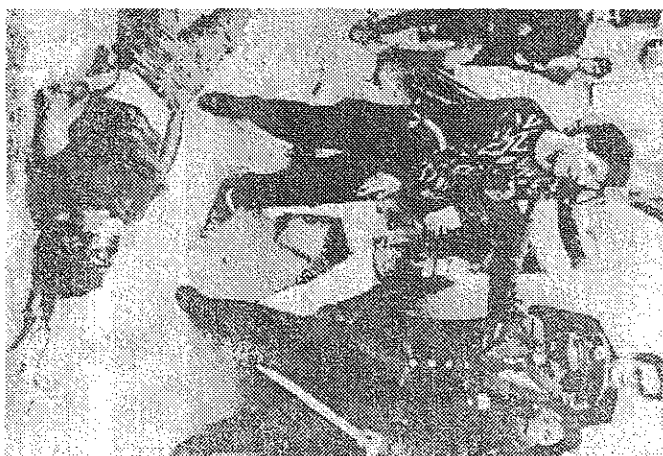
Information signalée par l'Association Suisse-Kurdistan le 23.1.89.

"...Je pense qu'il s'agissait d'une opération policière bien montée car lors des funérailles du jeune ouvrier tué le 1er mai, la police a agit de la même façon et il y eu à nouveau plusieurs blessés..."

"...Je suis resté 13 jours en garde à vue malgré le fait que je n'ai que 17 ans car la police m'accusait d'avoir amené les jeunes lycéens avec moi et d'être res-

pensable... sur ma carte d'identité, je viens de Tunceli, région à prédominance kurde... cela suffit pour être suspect..."

"...La police a affirmé par la suite que personne n'avait été torturé. Or est-ce donc que: les coups de matraques, bâtons, empêchement de se rendre aux toilettes, de dormir, des gens ont eu des blessures très graves suite aux coups, si ce n'est la torture !..."



"...Sur environ 80 personnes détenues dans ce commissariat, une quarantaine d'entre nous ont eu «la tête cassée», le crâne fracturé et ont du être transférés à l'hôpital... les gens protestaient des fenêtres en entendant nos cris et en voyant nos corps en sang..."

Et les droits de l'homme !

C'est l'étonnement, voire la stupeur que je vois dans le regard des personnes présentes quand je leur parle de la manière dont on décrit en occident les efforts du gouvernement turc pour un

retour à la démocratie et principalement des autorités suisses qui ne parlent plus que de «quelques problèmes à l'est»...

Emil S., responsable à Istanbul de la Ligne des droits de l'homme en Turquie me dira: "les événements du 1er mai ne sont pas une «bavure», regardez ce qui s'est passé à Sirt (province du Kurdistan) où un responsable militaire a obligé tous les habitants d'un village à manger leurs propres excréments !"

Et ce n'est malheureusement qu'un exemple parmi tant d'autres. Il est vrai qu'oser parler de démocratie, dans un pays où des centaines de prisonniers politiques risquent la pendaison, où pour le simple fait de parler sa langue maternelle, le kurde, vous risquez les pires ennuis, où la torture est utilisée de manière systématique comme méthode d'interrogatoire, face à ceux qui, jour après jour, doivent faire face à toutes ces violations des droits de l'homme, semble vraiment déplacé.

La seule fleur qui éclaire ces yeux qui en ont déjà trop vu, est l'espoir qu'à travers les témoignages recueillis, on parle de leur situation, qu'on crie notre indignation face à ces violations pour qu'enfin les gouvernements occidentaux cessent leur politique de l'autruche vis-à-vis de la Turquie.

Françoise Greder

"GEO" censuré

La revue "GEO" vient de voir son numéro d'avril interdit d'importation et de diffusion par les autorités d'Ankara. Un dossier sur la Turquie est illustré par une carte du pays indiquant une région à population kurde. Cela a suffi pour que le Gouvernement turc considère ceci comme une violation de l'article 125 de la constitution turque, qui interdit toute manifestation de séparatisme.

■ 1er avril - Le consul général de la République islamique d'Iran à Genève quitte la Suisse. Décembre dernier, des opposants iraniens avaient occupé le consulat et découvert des documents qui prouvaient les différentes activités illégales du consul en Suisse. L'une de ces pièces précisait qu'un avocat suisse offrait aux Iraniens une liste de 5'000 noms de ces exilés avec la nature de leur demande d'asile, leur adresse et leur travail actuel.

■ 4 avril - Le DAR confirme le non-refoulement des requérants d'asile tamouls dont la demande a été refusée. La situation dans l'Ile n'a pas changé suite à l'élection du Parlement, le 15 février dernier.

■ 4 avril - Arnold Koller et Peter Arbenz présentent les principaux axes du rapport du groupe de réflexion sur la stratégie pour la politique des années 90 en matière d'asile et de réfugiés et ouvrant la consultation sur le rapport, jusqu'à fin août. (cf. p. 4)

■ 4 avril - Le Bureau d'accueil des réfugiés de Ponte Chiasso et l'Association tessinoise de défense du droit d'asile écrivent au Conseil fédéral pour demander que les requérants d'asile libanais ne soient plus renvoyés dans leur pays en raison de l'aggravation de la situation au Liban.

■ 4 avril - Le DAR estime les besoins en hébergement dans des installations collectives, à 12'000 places. Soit 11'000 places dans les centres carcénaux, 500 dans les centres de transit fédéraux et 500 places dans les centres fédéraux. Des hébergements de réserve sont prévus dans les six cantons comptant plus de 5% de requérants, soit Zurich, Berne, Vaud, Argovie, Saint-Gall et Genève. Les nouveaux hébergements devraient être prêts d'ici au 1er août. Le DAR attend 20'000 requérants cette année.

■ 5 avril - Le gouvernement vaudois décide de désigner un délégué à l'hébergement des requérants d'asile. Objectif: convaincre les communes de participer volontairement à la prise en charge des requérants. Parallèlement le gouvernement vaudois propose au Conseil fédéral de réviser l'ordonnance sur le droit d'asile, afin que les demandeurs d'asile en situation irrégulière ne puissent plus déposer une demande d'asile à l'intérieur du territoire helvétique, obligation leur étant faite de s'adresser aux postes de douane.

■ 5 avril - Plus de 500 personnes assistent à un débat organisé par l'Hebdo et Radio Lac, sur l'asile et l'immigration à Uni II (GE), en présence de Peter Arbenz, Le prétexte de ce

débat est la récente publication du "Rapport de stratégie". Peter Arbenz se montre arrogant et comment quelques imprudences: "Il n'y a pas de renvoi forcé en Iran ces jours-ci..." Oui, mais les autres jours ?

■ 5/6 avril - Réunion d'experts turcs et suisses, qui porte notamment sur les demandeurs d'asile et réfugiés turcs en Suisse.

■ 7 avril - Arnold Koller, lors de la conférence des directeurs cantonaux des Départements de justice et police à Berne cautionne la procédure accélérée en déclarant qu'elle devrait être appliquée à l'avenir au cas grand nombre de cas possible.

■ 10 avril - Selon le porte-parole du DAR, la police italienne a réussi à désorganiser les réseaux de passeurs clandestins d'Italie du nord. Les requérants d'asile turcs rentrent maintenant en Suisse par l'Autriche. Au cours des derniers mois, les franchissements clandestins de frontière dans la région du Rheinthal saint-gallois sont dix fois plus nombreux que l'année dernière.

■ 11 avril - Les membres de Coordination asile suisse qui ont réexaminé les dossiers des requérants placés au centre fédéral de Gorgier (NE) dénoncent à Berne, les erreurs de la procédure 88. Ils demandent que celle-ci soit supprimée au plus tôt et

réclament un moratoire pour les requérants kurdes.

■ 12 avril - La Police municipale de Zurich évacue du foyer du Théâtre "am Neumarkt" les candidats à l'asile kurdes qui occupaient les lieux depuis le 1er avril, pour protester contre la procédure 88. Les demandeurs d'asile qui participaient à l'occupation avaient déjà quitté les lieux.

■ 13 avril - Un couple de pasteurs annonce l'accueil dans l'établissement qu'il dirige à Lützelflüh, dans l'Emmental bernois, de 16 candidats à l'asile kurdes venant des centres d'inter-laken et de Klosters, dont les demandes ont été définitivement rejetées. La démarche des pasteurs Hans

et Susanne Schuppili est soutenue par un comité de solidarité fort de nonante personnes et baptisé "Asile occurrentique à l'église".

■ 13 avril - 21'300 personnes, membre de la communauté turque en Suisse signe une lettre de protestation à la Télévision suisse romande (TSR), suite à la diffusion le 16 février d'un "Temps Présent" sur la Turquie et le problème kurde. Ils accusent la TSR de désinformation.

■ 15 avril - A Neuchâtel, deux ressortissants turcs sont inculpés d'espionnage. Ils surveillaient les militants turcs, notamment au cours des manifestations et remettaient des informations à leur gouvernement, via l'ambassade

de Turquie. Ils auraient communiqué les noms de membres présumés du mouvement clandestin PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan).

■ 19 avril - Un jeune turc de 20 ans, dont la demande d'asile avait été rejetée, se pend dans la prison de district à Gossau (SG). Il se trouvait en détention en vue de son renvoi en Turquie.

■ 20 avril - Les demandeurs d'asile turcs, en fin de procédure quittent le refuge de Lützelflüh. Ils sont cachés chez des citoyens.

■ 26 avril - La Coordination asile suisse remet à la Commission des pétitions du Conseil national, une pétition signée par 6'589 person-



nes, demandant la suspension immédiate de Peter Arbenz, et l'arrêt des expulsions des requérants d'asile déboutés.

■ 3 mai - Le Zairois Mathieu Musey expulsé de Suisse en janvier 1988, demande par lettre, à la commission de gestion de la Commission nationale sa réhabilitation et l'autorisation de revenir en Suisse.

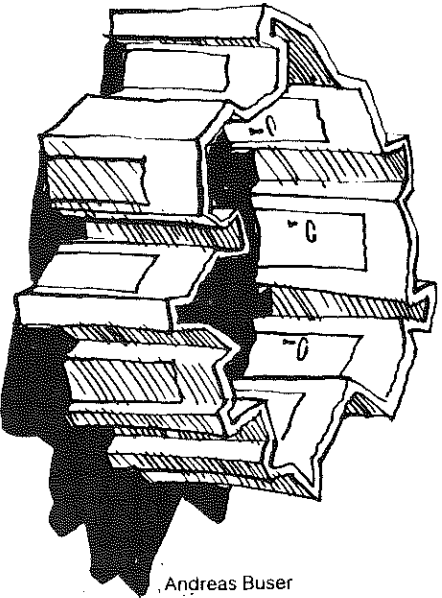
■ 9 mai - Le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Jean-Pierre Hocké, invite à Strasbourg, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à harmoniser dans le respect des droits de l'homme, les différentes politiques d'asile, et en particulier d'affirmer clairement le droit d'entrer provisoirement sur le territoire d'un Etat.

de statuer définitivement sur les cas traités par le DAR, est conforme à la Convention européenne des droits de l'homme. Toutefois, le Tribunal relève que le chef du DFJP ne doit pas donner des instructions au délégué sur la manière de traiter les dossiers en première instance, comme cela a été fait dans certains cas.

■ 13 mai - Une partie du personnel de la section vaudoise de la Croix-Rouge, qui gère cinq centres d'hébergement pour demandeurs d'asile, est menacée de licenciement après avoir refusé d'encadrer la participation aux frais d'hébergement de requérants d'asile salariés. (cf. p. 11)

■ 13 mai - 6'200 demandes d'asile ont été déposées durant les quatre premiers mois de cette année. Le DAR a réglé 5'023 cas, mais il reste 20'192 dossiers à traiter en première instance, et 11'547 recours pendants auprès du DFJP. Les cantons redoutent de nouveaux problèmes d'hébergement et demandent à renforcer le Conseil fédéral.

■ 21 mai - L'assemblée des délégués d'Amnesty International (AI), section suisse demande que la situation des droits de l'homme dans les pays d'origine des demandeurs d'asile soit davantage prise en compte lors des demandes et des décisions de renvoi. AI considère très dangereux de renvoyer dans leur pays les Iraniens, les Somaliens, les Ethiopiens, les Kurdes originaires du sud-est de la



Andreas Buser

Turquie et les Albanais du Kosovo (Yougoslavie). Les délégués ont condamné la procédure 88 et retiré leur revendication d'une instance de recours indépendante de l'administration.

■ 23 mai - Arrestation d'un membre du groupe d'extrême-droite "Front patriotique", qui a mené une chasse aux demandeurs d'asile et a passé à tabac un Tamoul, samedi dernier à Zoug. Ce mouvement affirme regrouper 300 membres et 3'000 sympathisants. Le samedi précédent, 14 néonazis suédois et allemands ont été arrêtés par la police, suite à des menaces verbales et des courtoises brandis contre des Turcs, lors d'une kermesse populaire.

■ 26 mai - Arrêt d'une grève de la faim à Zurich, menée depuis dix jours par 36 demandeurs d'asile turcs attribués à Glaris. Ils revendiquaient le droit de disposer de leur salaire et de pouvoir choisir librement leur emploi.

■ 29 mai - L'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) adopte, à l'unanimité, une résolution qui propose l'application immédiate des mesures d'exception prévues par l'article 9 de la loi sur l'asile.

■ 29 mai - La Fondation Gertrud Kurz lance dans la presse allemande un appel signé par de nombreuses personnalités, demandant l'ouverture d'un débat critique autour du rapport de la Confédération sur la stratégie politique en matière de réfugiés.

Que fait l'OSAR ?

■ La procédure 88 soulève de vives contestations depuis sa mise en pratique. De nombreux organismes ont pris part: Le Centre social protestant neuchâtelois (le 11.4.89), l'Eglise protestante neuchâteloise (le 11.4.89), le Comité suisse pour la défense du droit d'asile (le 11.4.89), l'Entraide protestante (EPER, le 17.4.89), la section suisse de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT, le 17.4.89), le Conseil synodal de l'Eglise réformée de Berne-Jura (le 18.4.89), l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO, le 4.5.89), le Mouvement chrétien pour la paix (MCP, le 19.5.89), la Coordination asile suisse (le 19.5.89), la section suisse d'Amnesty International (le 21.5.89), ont réclamé sa suppression. Et l'OSAR ? L'OSAR qui a fini par se rendre compte des travers de la procédure 88 a écrit plusieurs lettres critiques à Peter Arbenz. Mais de communiqué pour avertir l'opinion publique, point. Priorités aux bonnes relations avec le DAR.

Plainte contre le centre de Kloster

■ 4 avril - La Coordination asile suisse annonce qu'une plainte administrative contre la direction du centre fédéral de Kloster a été déposée auprès de Département fédéral de Justice et police. Elle dénonce la violation des droits légitimes des requérants par la direction du camp; communication orale des rejets des demandes d'asile; dossiers retenus, compliquant un éventuel recours; interdiction d'accès au centre à des bénévoles; exacerbation des tensions entre requérants Turcs et Kurdes.

Retour au pays

■ 9 avril - Gencer Ucar, réfugié politique turc en Suisse depuis cinq ans, rentre en Turquie "afin de lutter pour la démocratisation de la Turquie". Il est arrêté dès son arrivée à Istanbul. Arrêté, interrogé, relâché, re-arrêté, Gencer Ucar, après maintes tracasseries policières et administratives sera finalement acquitté de l'accusation de diffusion de propagande communiste, lors d'un procès dans la localité turque de Giresun.

Et les clandestins dans tout ça ?

■ 29 mai - Lors de l'assemblée de la Fédération suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers, Son directeur Xavier Frei déclare: "Ce n'est pas la politique à l'égard des étrangers avec ses contingents qui doit être changée, mais la politique d'asile". Selon Xavier Frei, Peter Arbenz n'est pas le seul responsable. Les milieux ecclésiastiques, les œuvres d'entraide ainsi que les représentants de la gauche politique ont également contribué à "cette pagaille".

■ 3 mai - Occupé depuis le 26 avril par onze demandeurs d'asile kurdes, un comité d'action pour la protection de requérants menacés d'expulsion et des sympathisants provenant des milieux syndicaux, pour protester contre la politique d'asile, le secrétariat de la FOBS de Zurich est évacué durant la nuit sans intervention de la police

■ 5 mai - Manifestation devant l'ambassade de Turquie à Berne, les manifestants entendent protester contre l'interdiction de célébrer le 1er mai en Turquie. Vingt-neuf ressortissants kurdes ont été interpellés suite à des déprava-tions du bâtiment. (cf. p. 14)

■ 11 mai - Ouverture d'une enquête dans le canton de Berne, après le suicide, début avril, d'un jeune Talmou de 25 ans à la prison de Schwarzenburg. L'un de ses compagnons de détention a formulé de graves reproches à l'adresse du personnel de surveillance. En détention préventive pour infraction à la loi sur les stupéfiants, il était isolé dans une cellule.

■ 12 mai - Le Tribunal fédéral confirme que la procédure de recours en cas de refus d'asile et de renvoi qui permet au Département fédéral de Justice et police (DFJP)

J.A. 1200 Genève 2

Retours: case 177
1211 Genève 8

Madame
MARIE-JOSE MASSEREY
RUE DES DEUX-PONTS 22
1205 GENEVE

Le réconfort des néo-nazis

La violence raciste et fascisante fleurit ce printemps en Suisse alémanique. Le nationalisme crétin refait surface. On savait déjà que certains bons patriotes n'aimaient pas les nègres, les Asiatiques, les Arabes, le lobby juif et ces «femmelettes» d'homosexuels (inaptes à la défense armée de la veuve et de l'orphelin). Maintenant, ce qui est «bien», c'est qu'ils le montrent, sûrs de leur bon droit, à coups de règlements de comptes groupés, de poings américains et — dernier cri — de benzine enflammée.

Il n'est pas inutile — pour prendre la mesure du drame — de rappeler quelques hauts faits d'armes des petits nazillons de Suisse. Janvier 1989: un touriste brésilien est catapulté, puis mitraillé de coups au bas des escaliers d'une maison de quartier de Zurich. Auteurs: deux skinheads, venus célébrer la création du nouveau parti néo-nazi. Bilan: la mort du Brésilien et l'arrestation d'un des criminels.

Avril 1989: un homme est incendié dans des toilettes publiques à Bâle. Face cachée du crime: il s'agit d'un homosexuel, sciemment torturé par des «ados» cloutés, en mal de sensations fortes.

Bilan: Rolf B. est brûlé au troisième degré. «Etat critique.» Les agresseurs courent toujours.

Samedi dernier: une vingtaine de nazillons sillonnent le canton de Zoug. Devant un hôtel du chef-lieu, sur une place publique, ils repèrent un requérant tamoul, le frappent violemment et s'en vont du même pas. Bilan: la victime est toujours hospitalisée. Un des criminels, membre du nouveau Front patriotique, raciste et antisémite, est arrêté. Paraît que les autres sont sous surveillance.

Chasse aux basanés, juifs, homosexuels: cela nous rappelle méchamment une certaine peste brune. Mais elle ne serait rien, si la population suisse tout entière se mobilisait, condamnant unanimement ces actes minables, intervenant aux côtés des minorités. Hélas, à chacun des cas susnommés, qu'a-t-on observé? Le silence. Criminel et lâche. Laisser-faire à Zoug, retenue à Zurich, mensonge à Bâle.

Le silence complice est là, qui conforte les loubards d'extrême droite. En lui, repose le véritable danger. L'histoire l'a prouvé.

E.Ec.